Rapport d'orientations budgétaires 2018

En vertu de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 Août 2015, un débat doit obligatoirement avoir lieu, dans les communes de plus de 3500 habitants, sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Pour ce faire, le Conseil Municipal s'appuie sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le débat afférent à la présentation de ce rapport doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.

Sommaire

A. L'environnement général
1. Le contexte international
2. Le contexte national
3. La loi de finances

B. Les tendances des finances communales
1. L'évolution de l'épargne de gestion
2. L'évolution de la capacité d'autofinancement nette
3. L'évolution de l'encours de la dette
4. La fiscalité
5. La Métropole

C. Les perspectives budgétaires
1. Les orientations du budget 2018
    a) Le contexte budgétaire de la commune
    b) Les orientations budgétaires

D. Conclusion

A. L'environnement général

1) Le contexte international

a) En ce début d'année 2018, le scénario global sur la croissance mondiale reste très positif.

- L'accélération de l'activité économique dans les pays développés se confirme.
- La faible volatilité sur les marchés financiers et le maintien de taux longs bas offrent un environnement financier favorable.
- La conjoncture s'améliore dans un grand nombre d'économies émergents. En particulier, la Russie et le Brésil, voire l'Argentine, qui ont subi de sévères récessions, renouent avec la croissance. Celle-ci reste certes modérée, mais le rebond de l'activité devrait se confirmer l'année prochaine.
- Le ralentissement chinois reste, pour l'heure, mesuré. Les autorités semblent parvenir à gérer les conséquences négatives à court terme des réformes profondes qu'elles mettent en œuvre.
- L'absence d'ajustement violent des taux de changes contribue également à stabiliser certaines économies émergentes et reste un facteur favorable à la confiance des chefs d'entreprises.
- La faiblesse de l'inflation dans les économies développées peut inquiéter les banquiers centraux mais elle permet aux ménages de maintenir leur pouvoir d'achat alors que leurs gains salariaux sont encore peu dynamiques.

L'OCDE et le FMI insistent, sur la solidité de la croissance qui repose notamment sur sa généralisation.

Ainsi, le scénario d'une accélération supplémentaire de l'activité économique mondiale en 2018 repose essentiellement sur une croissance plus soutenue dans les économies en développement et émergentes.

b) La zone euro

En 2017, la zone euro a bénéficié de l'accélération du commerce mondial, d'une inflation encore relativement faible, et d'une politique monétaire toujours accommodante facilitant l'accès au crédit. Cependant, le retour de l'inflation (passée de 0,2% en 2016 à 1,5% en 2017), devrait se maintenir en 2018 (1,5% attendu en moyenne) pesant sur la croissance.

Selon les prévisions, la croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre + 2,4% en moyenne en 2017 après + 1,8% en 2016. Bien que bénéficiant de l'environnement international porteur, la zone euro profite d'une croissance davantage portée par des facteurs domestiques : bonne dynamique du marché du travail, consommation et cycle d'investissement des entreprises.
En 2018 la croissance pourrait s'affaiblir lentement pour atteindre en moyenne + 1,9%, dès lors que les facteurs qui soutiennent jusqu'ici l'activité se dissiperont. A mesure que le chômage rejoindra son niveau structurel, la croissance devrait s'affaiblir et retourner à son niveau potentiel. Dès lors, seules des réformes structurelles et des mesures stimulant l'investissement productif (engendrant l'accroissement de la croissance potentielle) pourront permettre d'enrichir la croissance à long terme.

2) Le contexte national

a) Le produit intérieur brut

Au T3 2017, la croissance a maintenu son rythme modéré de + 0,6% T/T, s'inscrivant dans le prolongement des 4 trimestres précédents, la croissance oscillant entre 0,5% et 0,6% T/T depuis fin 2016. Cette dynamique est principalement le fait de la consommation privée, moteur traditionnel de la croissance française. En revanche, les investissements ont continué de décélérer pour le troisième trimestre consécutif en raison du ralentissement des investissements des ménages comme de celui des entreprises.
Au regard de la bonne tenue des indicateurs avancés, la progression du PIB devrait excéder en 2017 la croissance potentielle et afficher une nette accélération par rapport à 2016 en atteignant + 1,9% en moyenne pour 2017 et +1,8% en 2018, avant de décélérer à + 1,4% en 2019 en raison de la difficile accélération de la croissance lorsque le taux de chômage rejoint son niveau structurel

b) La consommation des ménages

La consommation des ménages ralentirait en 2018
En moyenne en 2017, les dépenses de consommation des ménages ralentissent franchement par rapport à 2016 (+1,2 % après +2,1 %), davantage que le pouvoir d'achat (+1,6 % après +1,8 %), et le taux d'épargne s'élève à 14,3 %. D'ici mi-2018, le taux d'épargne reculerait pour atteindre 13,9 % au deuxième trimestre 2018, les ménages lissant les effets du ralentissement temporaire de leur pouvoir d'achat. Par contre l'investissement des ménages lui accélère franchement en moyenne annuelle en 2017 (+5,2 %), après un premier rebond en 2016 (+2,4 % après –2,1 %). Il ralentirait cependant au premier semestre 2018, la tendance à la stabilisation des ventes de logements neufs se répercutant avec délai.

Le chômage diminuerait à nouveau légèrement d'ici mi-2018
La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu, car elle conditionne la prudence des ménages comme en témoigne le taux d'épargne assez élevé du T3 (14,5%). Selon Eurostat, après avoir atteint un pic mi-2015 à 10,6%, le taux de chômage a baissé jusqu'à 9,5% en mai 2017 avant de repartir légèrement à la hausse pendant l'été (9,6% en juillet et août), suite à la fin de la prime d'embauche accordée aux PME fin juin 2017 et à la réduction des emplois aidés.
Depuis le taux de chômage est reparti à la baisse atteignant 9,2% en novembre, cette baisse pourrait se poursuivre au cours du 1er trimestre 2018.

Retour progressif de l'inflation

A l'instar de la zone euro, la croissance française continue de bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation.

En dépit d'un ralentissement de mai à juillet 2017, l'inflation poursuit sa remontée progressive portée par le rebond des prix du pétrole, de sorte qu'en moyenne l'inflation (IPC) a atteint 1% en 2017, un niveau bien supérieur à 2016 (0,2%), mais qui demeure modéré et ne pèse que faiblement sur le pouvoir d'achat. L'inflation devrait légèrement diminuer début 2018 en raison d'un effet de base avant de reprendre sa progression. En moyenne elle atteindrait 1,2% en 2018.

Les salaires nominaux augmenteraient en 2018

Les salaires nominaux devraient accélérer progressivement à partir de 2017, à mesure de l'amélioration de la situation du marché du travail et du redressement de l'inflation d'ensemble. Le salaire moyen par tête du secteur privé (SMPT) progresserait ainsi de 1,6 % en moyenne en 2017, puis 2,0 % en 2018 et 2,2 % en 2019, avec également une progression du SMIC, plus modérée cependant selon l'application de sa formule de revalorisation. Mais en raison des délais observés d'indexation des salaires sur les prix, la progression des salaires réels (déflatés par le déflateur de la consommation) serait limitée en 2017 à 0,7 %, avant 1,0 % en 2018 et 2019

Le pouvoir d'achat ralentirait du fait du léger regain d'inflation

En dépit de la légère accélération des revenus nominaux (2,1 % en moyenne annuelle), le pouvoir d'achat des ménages a été affecté par la remontée de l'inflation énergétique en 2017 et il a ralenti nettement (1,1 %, en moyenne annuelle, contre 1,9 % en 2016).En 2018 et 2019, la consommation des ménages gagnerait de nouveau en dynamisme, favorisée par l'accélération du pouvoir d'achat des ménages, grâce à une progression plus franche des salaires nominaux (avec les délais empiriques d'indexation des salaires sur les prix) et la revalorisation d'un certain nombre de prestations. Le taux d'épargne se redresserait toutefois un peu.

c) L'investissement

L'investissement des entreprises, malgré la fin de la mesure de suramortissement, resterait favorisé par les perspectives de croissance de l'activité et l'environnement de taux bas

Soutenu par la mesure d'incitation fiscale de suramortissement (qui a pris fin en avril 2017), l'investissement des entreprises a fortement accéléré en 2016 (3,8 %). L'effet de cette mesure, bien que moins marqué en 2017 qu'en 2016, semble encore significatif au quatrième trimestre 2016 et premier trimestre 2017, avant un probable contrecoup au deuxième trimestre 2017. Passé ces à-coups, l'investissement des entreprises repartirait ensuite à un rythme plus cohérent avec ses déterminants que sont la croissance de l'activité et le faible coût du capital. Il progresserait ainsi de 2,6 % en 2017, puis de 2,5 % en 2018 et 2,6 % en 2019. Malgré son ralentissement par rapport à 2016, l'effort d'investissement des entreprises resterait à un niveau élevé : exprimé en pourcentage de la valeur ajoutée, le taux d'investissement des sociétés non financières (SNF) a quasiment retrouvé son point haut précédent de 2008 et il continuerait à progresser pour atteindre 24,0 % de la valeur ajoutée à la fin 2019.

Certains prévisionnistes le voient plus haut. Mais un facteur limitant l'investissement des entreprises serait le niveau élevé d'endettement des entreprises, qui se stabiliserait autour de 130 % de leur valeur ajoutée.

L'investissement des ménages progresserait encore solidement

Au troisième trimestre 2017, l'investissement des ménages a légèrement ralenti, tout en restant très dynamique (+1,1 % après +1,4 %). Les ventes de logements neufs ne progressent plus depuis le début de l'année (après deux ans de forte hausse) : cela s'est répercuté sur les permis de construire, qui se stabilisent depuis six mois. Compte tenu des délais habituels entre autorisation et construction effective, l'investissement des ménages ralentirait progressivement jusqu'à mi-2018. En outre, l'investissement des ménages en services (frais d'agence et de notaire principalement) ralentirait à partir du quatrième trimestre 2017. Le nombre de transactions immobilières a atteint des niveaux record en 2017 et ne progresserait pas davantage en 2018. En moyenne annuelle, l'investissement des ménages accélérerait en 2017 (+5,2 % après +2,4 %), puis ralentirait en 2018 : l'acquis de croissance annuelle de l'investissement des ménages s'établirait à +2,9 % mi-2018.

d) Conclusion

La zone Euro bénéficie de l'accélération de l'activité économique mondiale.
Dans cet environnement économique favorable la progression du PIB, en France, excède la croissance prévisionnelle pour 2017 et devrait se maintenir en 2018.
Toutefois le scénario d'une accélération supplémentaire de l'activité économique mondiale repose essentiellement sur une croissance plus soutenue dans les économies en développement et émergentes et l'on sait que les risques géopolitiques n'ont pas disparu.
Aussi la confiance est justifiée mais à condition de rester vigilant.

3) La loi de finances pour 2018

Plus que la loi de finances pour 2018 (LFI) c'est la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (LPFP) qui marque de son empreinte les premières mesures budgétaires décisives, pour les collectivités locales, du nouveau quinquennat.

Aux mesures habituelles contenues dans les lois de finances viennent s'ajouter deux dispositions majeures. La première le dégrèvement de la Taxe d'habitation pour 80% des contribuables, compensé par l'état. Qui pose la question de l'évolution des ressources des collectivités territoriales et la pérennité de la compensation. La seconde c'est le remplacement des réductions des dotations de l'état pratiqué ces dernières années au titre de la contribution des collectivités à la réduction du déficit public par un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales.
Ce dernier point constitue un changement important de paradigme dont les contours définis par la LPFP astreignent les collectivités à toujours plus d'économies.
Le législateur leur demande, en effet, **de porter largement le désendettement public du quinquennat** et les prive d'autonomie financière pour mettre en œuvre un projet local.
A terme, l'objectif est de réaliser 13 milliards d'euros d'économies pour ramener la dette des collectivités 5,8 points du PIB en 2022 au lieu de 8,7 points en 2017.
Les collectivités les plus importantes devront dégager 0,7 point de PIB (contre 0,1 aujourd'hui) d'excédent budgétaire d'ici 2022. Pour atteindre cet objectif, leurs dépenses de fonctionnement devront baisser de1, 1 point de PIB sur l'ensemble du quinquennat et leur besoin de financement devra diminuer en conséquence.
Afin de ne pas pénaliser les investissements publics la LPFP prévoit 10 milliards (sur un total de 57) d'aide à l'investissement des collectivités pour la période 2018-2022.

B. Les tendances des finances communales

1. L'évolution de l'épargne de gestion

L'épargne de gestion accuse une légère progression après 5 années de baisse consécutive. La principale différence serait une stabilisation des pertes de recettes du fait notamment du prélèvement de l'état sur les dotations des collectivités diminué de moitié en 2017, d'une meilleure compensation de la TH et d'une baisse des dépenses des collectivités.
La baisse des dépenses n'est pas sans conséquence sur le service public

L'analyse de la présentation fonctionnelle des comptes des grandes villes permet d'observer que les baisses les plus marquées sur cette période concernent les fonctions « sport et jeunesse » et « culture » qui, en deux ans, se sont réduites respectivement de près de 46 % et de près de 37 %. La fonction « urbanisme-environnement », 17,8 % du total, accuse quant à elle une contraction de près de 25 %.

2. L'évolution de la capacité d'autofinancement nette

L'épargne connait une légère amélioration sans reprendre son niveau d'avant les premières baisses de dotations.
L'investissement accuse également une légère reprise tout en restant à un niveau historiquement bas.

3. L'évolution de l'encours de la dette

L'encours de la dette est stable en 2017 ce qui empêche le rebond attendu des investissements publics.

4. La fiscalité

Après la forte augmentation de la fiscalité en 2015, 2017 confirme la baisse amorcée en 2016.
Seuls les droits de mutation pourraient conserver une valeur stable en 2018.

5. La métropole

Au 1er janvier 2018, la commune transfère les compétences suivantes :

- Le Plan Local d'Urbanisme
- Le réseau pluvial
- Les bassins de rétention des eaux pluviales
- Les bornes à incendie
- Les aires de stationnement : Parking Gambetta – Parking Pasteur et le Parking situé devant le parc du Moulin.
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Ces premiers transferts se traduisent budgétairement par une baisse de l'attribution de compensation de 130 000 €, hors transfert du pluvial qui n'a pas encore été chiffré par la CLECT.

C. Les perspectives budgétaires

1. Les orientations du budget 2018

a) Le contexte budgétaire de la commune

Un bon résultat 2017 qui ne doit pas masquer les difficultés à venir
Les économies de gestion réalisées depuis 2008 et accentuées dès 2011 afin d'anticiper les prélèvements de l'Etat, l'intégration dans l'attribution de compensation en 2017 de la Dotation de solidarité communautaire (489 500 €), l'exonération partielle en 2017 de la pénalité pour non réalisation de logements sociaux ainsi que l'instauration de la taxe sur les déchets (240 000 €) permettent de clôturer l'exercice 2017 avec un excédent cumulé de fonctionnement de près de 1 240 000 €.

Un contentieux pénalisant notre résultat
Le titre de recette émis par la commune pour le recouvrement de la taxe sur les déchets comptabilisé dans notre résultat 2017, n'a pas été payé par SMA qui le conteste devant les tribunaux. Ainsi le résultat 2017 ne reflète pas la trésorerie réelle de la commune amputée de 240 000€.

Des recettes toujours en baisses
Dans un contexte de hausse des dépenses, liée à l'augmentation constante de notre population la baisse des recettes se poursuit.
Malgré l'exonération en 2018 des pénalités pour non production de logements sociaux, la commune connaitra les premières réduction de son attribution de compensation au titre des transferts de compétences pour un montant de 130 000€, hors compétence eaux pluviales dont les chiffres n'ont pas encore été communiqués par la CLECT.

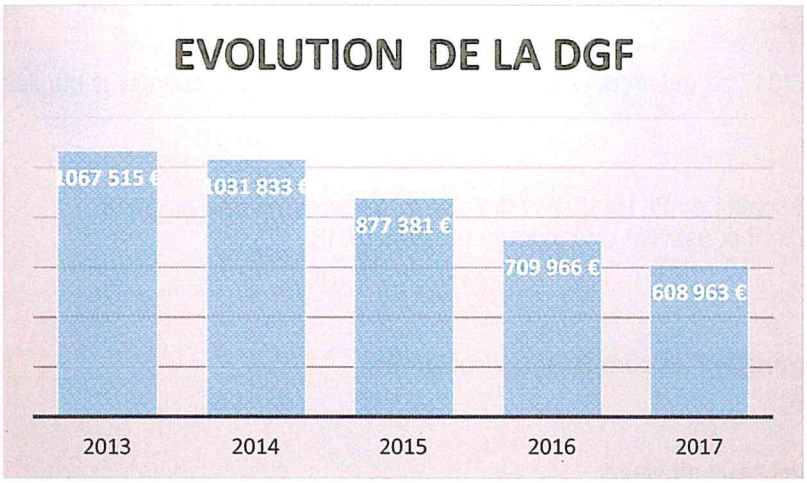

Une nécessaire diminution de nos dépenses de fonctionnement

Les économies de gestion réalisées depuis 2008 ont permis d'atténuer l'impact des baisses consécutives des dotations ainsi que des charges supplémentaires imposées par l'état, tout en maintenant un service public de qualité.

Aujourd'hui, dans ce contexte de recettes particulièrement dégradé, d'économie de gestion déjà réalisées, les conséquences financières de notre entrée dans la Métropole nécessitent une diminution drastique de nos dépenses qui ne sera pas sans conséquence sur la qualité du service que nous rendons à la population.

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

									Annuités de l'exercice	
N° Contrat	Organisme prêteur	Date de signature	Date du premier rembt	Montant emprunté à l'origine	Type de taux d'intérêt	Taux initial	Périodicité des rembourse-ments	Capital restant dû au 01/01/2018	Capital	Intérêt
MIN225510EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	05/11/2004	01/06/2007	2 300 000,00	FIXE	5.07	A	1 744 382,53	63 286,45	88 440,19
C1GPLL015PR	CREDIT AGRICOLE	17/08/2007	17/08/2008	400 000,00	FIXE	4.75	A	321 879,47	9 994,51	15 289,27
MON262405EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	02/09/2008	01/03/2010	2 227 652,83	FIXE	4.86	A	1 417 597,23	101 256,95	68 895,23
MON501075EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	07/10/2014	01/02/2015	3 000 000,00	FIXE	2.73	T	2 550 000,00	150 000,00	68 079,38
Total général				**7 927 652,83**				**6 033 859,23**	**324 537,91**	**240 704,07**

Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

Périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

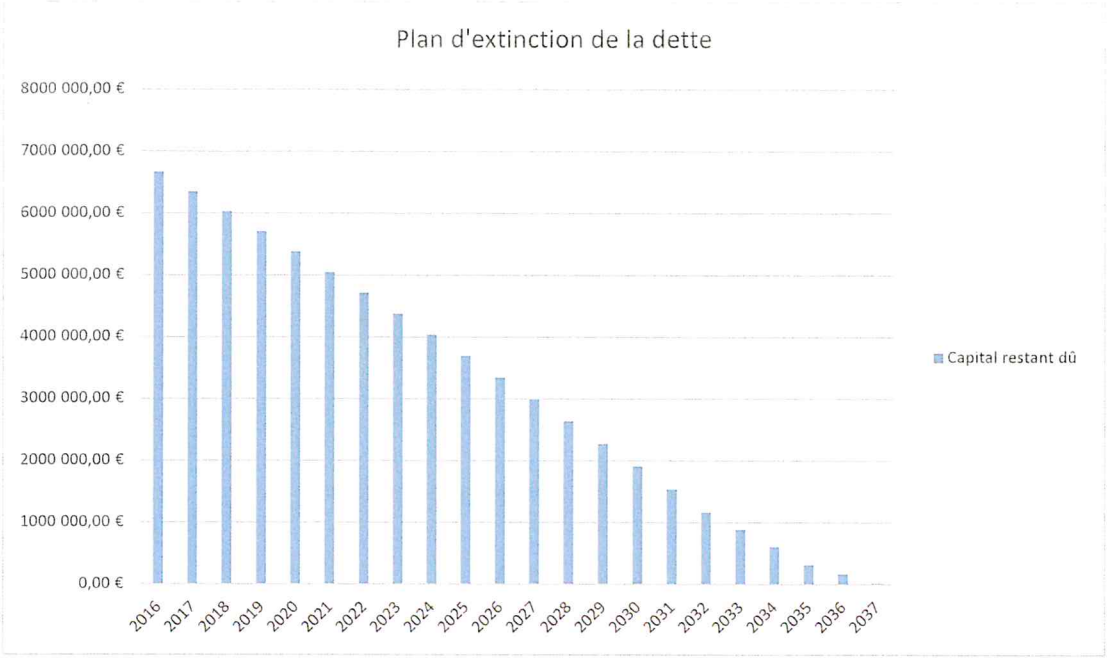
Plan d'extinction de la dette
8000 000,00 €
7000 000,00 €
6000 000,00 €
5000 000,00 €
4000 000,00 €
3000 000,00 €
2000 000,00 €
1000 000,00 €
0,00 €
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025
2026
2027
2028
2029
2030
2031
2032
2033
2034
2035
2036
2037
Capital restant dû

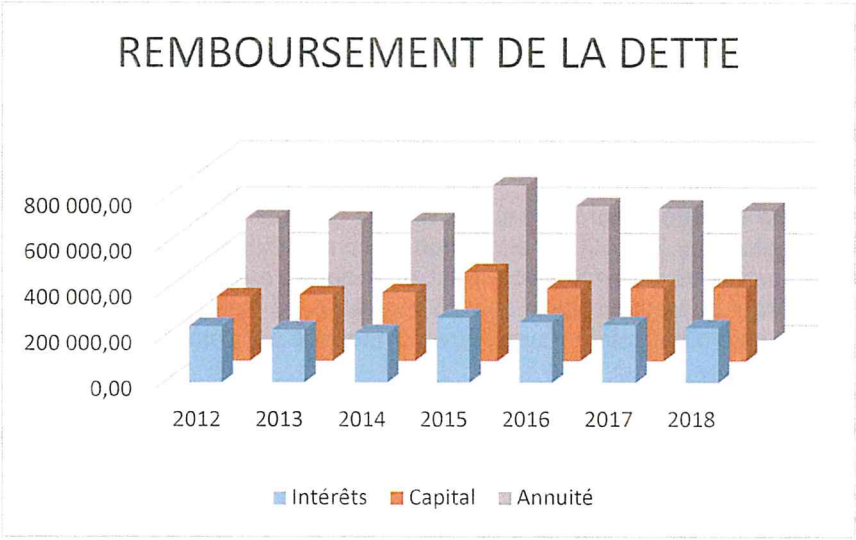
REMBOURSEMENT DE LA DETTE
800 000,00
600 000,00
400 000,00
200 000,00
0,00
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
Intérêts
Capital
Annuité

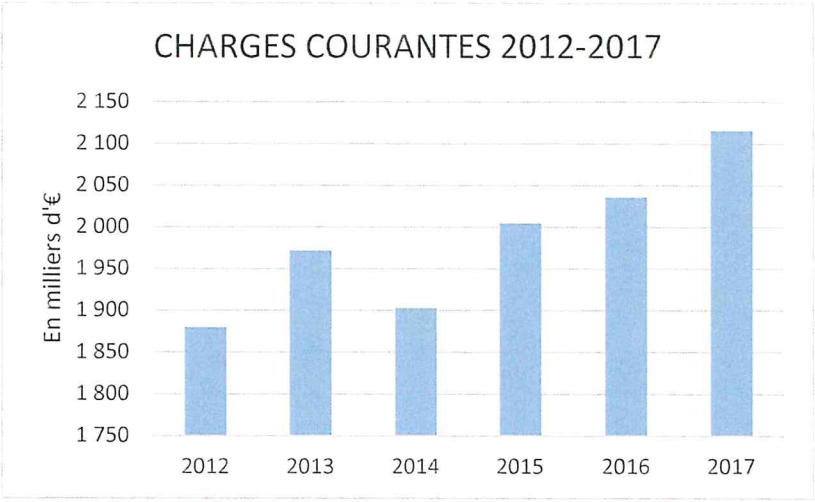
CHARGES COURANTES 2012-2017
En milliers d'€
2 150
2 100
2 050
2 000
1 950
1 900
1 850
1 800
1 750
2012
2013
2014
2015
2016
2017

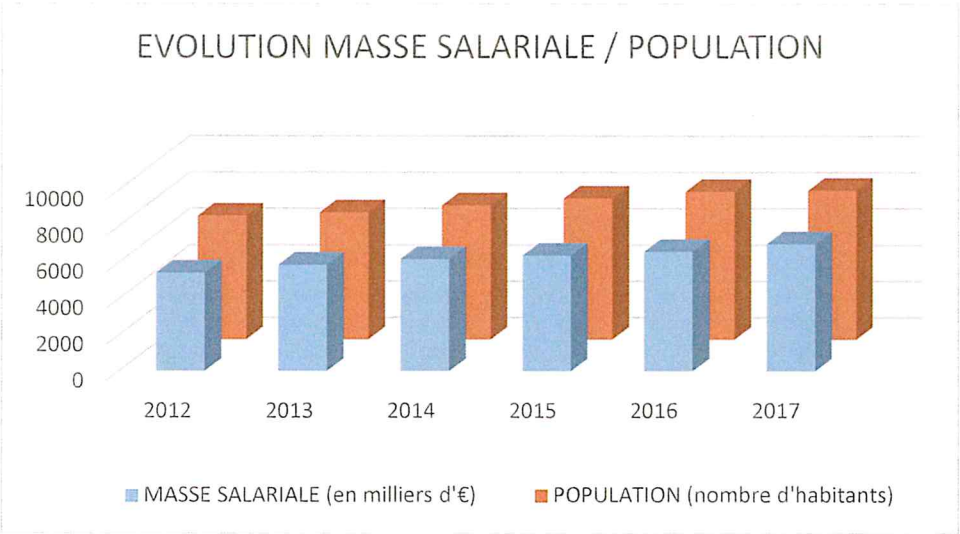

b) Les orientations budgétaires

Dans ce contexte il a été demandé à chaque délégation de proposer des projets pour 2018 en nette diminution par rapport à 2017.

En ce qui concerne les charges de fonctionnement, l'évolution de la masse salariale sera contenue malgré les nouvelles augmentations de charges, par des restructurations qui conduiront à la diminution du nombre de salariés.
Pour le chapitre 011 – charges à caractère général – il sera contenu par la suppression de certaines actions.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, La taxe sur les déchets sera provisionnée en dépenses jusqu'à l'issue du contentieux pour 240 000€, l'attribution de compensation sera diminuée du prélèvement pour transfert de compétences à la métropole pour un montant minimum de 130 000€, nous sommes dans l'attente du montant du transfert de la compétence eaux pluviales.
Pour 2018, l'exonération partielle de taxe d'habitation devrait être compensée par l'état.

En ce qui concerne les charges de la section d'investissement, la plus grande partie des projets concerne la dernière tranche de l'aménagement du centre-ville, la réhabilitation de l'école Paul Doumer et le réaménagement de la cuisine centrale.

En ce qui concerne les recettes de la section d'investissement
L'Etat subventionne les projets de réhabilitation de l'école Paul Doumer et de réaménagement de la cuisine centrale et le Conseil Départemental a été sollicité.
La vente du bâtiment Claverie et du site de l'ancienne école St Exupéry devraient être conclues cette année.

ETAT DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

		Pour mémoire - Cumul des réalisations								Exercice 2018				
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total des réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Prévisionnel 2018	TOTAL 2018	Reste à prévoir	TOTAL GENERAL
GROUPE SCOLAIRE LA POMME DE PIN	DEPENSES	14 005	722 624	618 798	4 384 594	6 600 865	1 367 940	94 770	**13 803 597**	94 027		**94 027**		**13 897 624**
	RECETTES			366 695	4 886 877	2 171 140	4 252 457	90 308	**11 767 477**	55 718		**55 718**		**11 823 195**
GYMNASE LA GUEIRARDE	DEPENSES			9 320	209 361	294 854	4 011 085	1 765 779	**6 290 399**	93 346		**93 346**		**6 383 745**
	RECETTES					221 871	1 493 321	1 996 147	**3 711 339**	246 551		**246 551**		**3 957 890**
REAMENAGEMENT CD10	DEPENSES					206 978		1 329 848	**1 536 825**	769 880	50 000	**819 880**	1 692 124	**4 048 830**
	RECETTES					1 007 500	20 448		**1 007 500**	746 500		**746 500**	196 000	**1 950 000**
MISE AUX NORMES PMR BATIMENTS COMMUNAUX	DEPENSES					600	18 270	40 364	**18 870**	64 387	158 000	**222 387**	118 993	**360 250**
	RECETTES								**0**			**0**		**0**
AGRANDISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE PAUL DOUMER	DEPENSES						4 800	136 467	**141 267**	682 818	3 000 000	**3 682 818**	3 175 915	**7 000 000**
	RECETTES							20 658	**20 658**	392 499	1 534 508	**1 927 006**	1 323 298	**3 270 962**
CUISINE CENTRALE	DEPENSES								**0**	145 000	350 000	**495 000**	216 000	**711 000**
	RECETTES								**0**	98 744	146 000	**244 744**	90 000	**334 744**

D. Conclusion

L'effet ciseau provoqué par la baisse des dotations, l'augmentation des charges obligatoires et notre entrée en Métropole dans un contexte de constante hausse des besoins, liée notamment à l'arrivée continue de population nouvelle nous conduit à une nécessaire diminution de nos actions publiques. Pour autant en 2018 les taux communaux de fiscalité resteront inchangés.

LA FARE LES OLIVIERS, le 15 février 2018.

Le Maire,

Olivier GUIROU